

# PRESERVER ET VALORISER NOTRE ENVIRONNEMENT



Nos espaces naturels et agricoles, nos paysages sont notre première richesse. Nous devons y veiller par priorité en assurant leur protection et leur mise en valeur :

■ L'étang des sources, les bois, les berges de la Pimpine seront aménagés de manière douce pour un usage partagé et respectueux de leur caractère exceptionnel.

■ Nous serons vigilants quant à la vocation des palus, au devenir de l'île d'Arcins, à la qualité des bords de Garonne et à la préservation des vignes.

Nous agissons au plan environnemental pour modifier un certain nombre de nos pratiques :

## ■ Assainissement

Nous ferons procéder d'ici fin 2008 à la révision du schéma directeur d'assainissement. Un accompagnement sera mis en place afin de conseiller techniquement et financièrement les particuliers concernés par un dispositif individuel. Nous participerons activement au syndicat intercommunal pour disposer des équipements (station d'épuration, réseaux) à la hauteur des exigences prévisibles.

## ■ Ordures ménagères et encombrants

Le tri sera généralisé, les points de collecte améliorés, le circuit du ramassage revisité. Nous mettrons en place un dispositif d'évacuation des encombrants et déchets verts.

Nous demanderons une évolution des bases tarifaires pour plus de justice.



### ■ Recherche d'économie d'énergie et d'eau.

La commune développera une démarche exemplaire d'économie pour les bâtiments existants et futurs, ainsi que pour sa politique d'achat. Elle prendra toutes initiatives pour installer et inciter à l'installation par les particuliers des dispositifs alimentés par une énergie renouvelable.

### ■ Transport en site propre vers la ville

Nous négocierons l'aménagement de l'ancienne voie ferrée vers Bordeaux et du parking associé indispensables à la réduction du trafic automobile et à l'accès au tramway communautaire.

Cette politique environnementale sera soutenue par deux actions cadre :

■ Une journée de l'environnement visant la sensibilisation (concours de la meilleure initiative éco-citoyenne,...), l'information des particuliers et des acteurs économiques et permettant la rencontre avec les professionnels et spécialistes du secteur.

■ Un accompagnement de tous par le biais du conseil consultatif, au travers d'une démarche de type agenda 21 et de la mise à disposition d'un centre documentaire.

